

Rapports annuels de Délégations de Services Publics

Intervention de **Magali CONESA**,
Conseillère municipale - Groupe "Grasse à Tous, Ensemble et Autrement"

Concernant les rapports d'activité 2021 des Services publics délégués, nos remarques porteront essentiellement sur le service d'exploitation des parcs de stationnement INDIGO/Vinci.

Les frais financiers apparaissent importants.

Pour le parking Honoré Cresp, ces frais représentent 27 769 € sur un total de produits d'exploitation de 639 662 €, soit 4,3% du chiffre d'affaire.

Les frais de siège, quant à eux, correspondent à 40 741 €.

Ces deux postes cumulés représentent à eux seuls 10,7 % des produits d'exploitation.

Or, il est toujours difficile de mesurer exactement les frais de siège puisque les clés de répartition sont internes, par conséquent, impossible à analyser avec justesse.

Je rappelle à ce sujet que la loi donne au Délégué -c'est-à-dire à la Ville- toute latitude pour exiger la communication détaillée des justificatifs de ces « frais de siège » et que les représentants élus et administratifs de la Ville ont même le droit de se rendre au siège des délégataires pour les vérifier.

Dans son dernier Rapport, la Chambre Régionale des Comptes dans un paragraphe dédié aux redevances tirées des Délégations de Service Public relève que la gestion déléguée des trois parkings (Hôtel de Ville, Honoré Cresp et La Foux) -dont le plus long court jusqu'en 2046- génère des « **recettes très modestes** ».

Elle met l'accent sur l'absence de comptes d'exploitation prévisionnels qui ne permet pas **un contrôle réel** de l'équilibre financier pourtant nécessaire.

La Chambre relève que les ressources d'exploitation issues des trois parkings précités, même à leur meilleur niveau en 2019, étaient très inférieures à celles de la moyenne des communes de la strate.

Ainsi, comme notre groupe n'a eu de cesse de le répéter, ces contrats de délégations qui font l'objet de conventions souvent anciennes de longue durée, défavorables à notre

collectivité et aux Grassois, doivent conduire, a minima, à **une renégociation des contrats ou à une reprise en régie municipale, à l'instar d'autres villes du Département.**

Enfin, concernant la **Régie municipale** des parkings grassois, il faut prendre en compte le projet de ZAC Martelly qui, s'il devait être réalisé, supprimerait pour des années des centaines de place en Centre Ville et se traduirait **inévitablement** pour notre collectivité par **une importante perte de recettes.**

Comment envisagez-vous de faire face à la suppression de la régie du parking Martelly et à l'abandon des recettes concomitantes ?